
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 74 DU LUNDI 4 MAI 2009

Personnes présentes :

Avec voix délibératives :

M. Didier PARMELAND	Maire-Adjoint de Bloye
MME Sylvia ROUPIOZ	Maire de Boussy, Vice-présidente de la C3R
M. Alain ROUX	Maire-Adjoint de Boussy
M. Hervé TEYSSIER	Maire de Crempigny-Bonneguête
M. Gilbert BUNOZ	Maire-Adjoint de Crempigny-Bonneguête
M. Jacques COPPIER	Maire d'Etercy
M. André BERTHET	Maire-Adjoint d'Etercy
M. Roland LOMBARD	Maire d'Hauteville-sur-Fier, Vice-président de la C3R,
M. Bernard CARLIOZ	Maire-Adjoint d'Hauteville-sur-Fier
M. Joseph PERISSIER	Maire de Lornay
MME Colette DUCRET	Lornay
MME Martine MANIN	Maire Marcellaz-Albanais, Vice-présidente de la C3R
M. Claude BONAMIGO	Maire-Adjoint de Marcellaz-Albanais
M. Jean-Pierre LACOMBE	Maire-Adjoint de Marcellaz-Albanais
M. Jean-Marc PELCE	Maire de Marigny-Saint-Marcel
M. Henry BESSON	Maire-Adjoint de Marigny-Saint-Marcel
M. Bernard GAY	Maire de Massingy
M. Henry BOUCHET	Maire-Adjoint de Massingy
M. Christian HEISON	Maire de Moye et Conseiller Général du Canton de Rumilly
M. Joanny CHAL	Maire-Adjoint de Moye
M. Pierre BECHET	Maire de Rumilly, Vice-président de la C3R
M. Michel BRUNET	Conseiller municipal de Rumilly
MME Danièle DARBON	Maire Adjointe de Rumilly
M. Michel ROUPIOZ	Conseiller municipal de Rumilly
M. Marcel THOMASSET	Maire-Adjoint de Rumilly
M. Jean-Pierre VIOLETTE	Maire-Adjoint de Rumilly
M. Marcel BOUVIER	Maire-Adjoint de Saint-Eusèbe
M. Pierre BLANC	Président de la C3R, Maire de Sales
M. Guy BARBIERI	Sâles
MME Mylène TISSOT	Maire Adjointe de Sales
M. Bernard BONNAFOUS	Maire de Thusy
M. Robert BONTRON	Maire Adjoint de Thusy
M. Maurice POPP	Maire de Val de Fier, Vice-président de la C3R
M. François RAVOIRE	Maire de Vallières, Vice-président de la C3R
M. Jean-Michel AVON	Maire Adjoint de Vallières
M. Bernard CUDET	Vallières
M. Laurent BOUVIER	Vaulx
MME Evelyne DEPLANTE	Maire Adjointe de Vaulx
MME Hélène BUVAT	Maire de Versonnex, Vice-présidente de la C3R
MME Dominique PHILIPPOT	Versonnex

Autres personnes présentes :

Monsieur Franck ETAIX, Directeur Général des Services de la CC du Canton de Rumilly
 Madame Isabelle TREHOUT, Secrétaire de la C3R
 Madame Maryline GARCIN, responsable RH et du service de portage de repas à domicile
 Monsieur Eric GUERIN, responsable du SPANC
 Mademoiselle Marie-Laure BOULET, chargée de mission Habitat/Urbanisme

Excusés :

M. Philippe HECTOR	Maire de Bloye
Mme Karine RAMEL	Conseillère municipale de Rumilly
M. Jean-François PERISSOUD	Maire de Saint-Eusèbe
M. Michel TILLIE	Maire Adjoint de Sales
MME Valérie POUPARD	Maire Adjointe de Vallières
M. Olivier MARMOUX	Maire de Vault, Secrétaire du Bureau de la C3R,
MME Valérie SOLDAN	Maire Adjointe de Versonnex
MME Viviane BONET	Maire Adjointe de Rumilly
MME Laurence KENNEL	Maire Adjointe de Lornay
MME Christine MIRALLES	Conseillère municipale de Val de Fier

Introduction de la séance

19 h 30 : Début de séance.

Mot d'accueil de Monsieur Bernard GAY, Maire de Massingy qui présente la commune et se dit heureux d'accueillir le conseil communautaire.

Monsieur Pierre BLANC, Président, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents.

Sujets soumis à délibération (Séance publique)

I. Projet communautaire - décision

Rapporteur : P. BLANC

M. le Président procède à la lecture de la note :

Le 7 avril 2008 s'est mis en place le nouveau conseil communautaire suite aux élections municipales. Elu lors de cette réunion, le nouveau Président, P. BLANC, a proposé que les élus travaillent à la mise en place d'un projet de mandat, un projet communautaire.

Depuis juin 2008, les élus et les services ont travaillé pour cet objectif, selon les étapes suivantes :

- Juin 2008 : état des lieux sur la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et ses actions
- Juin à septembre : interrogation des communes membres sur la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (son rôle, son organisation, ses objectifs et ses actions)
- Septembre : synthèse des réflexions des communes par un groupe de travail composé d'élus et d'agents
- Octobre/novembre : analyse et propositions issues du groupe de travail
- Décembre : séminaire des maires de la Communauté de Communes
- 19 janvier bureau: présentation du projet et du calendrier final
- Janvier/mars 2009 : présentation du projet et débat devant les conseils municipaux
- Mars : présentation du projet aux services
- Recrutement d'un bureau d'étude chargé du chiffrage financier du projet, d'une étude sur l'organisation des services et de la réalisation d'un pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes et les Communes membres
- 15 avril : présentation du chiffrage financier du projet devant le bureau et la commission des finances
- 20 avril : présentation du projet en séance privée du conseil communautaire
- 23 avril : réunion publique pour informer les habitants
- 4 mai décision (= délibération) du conseil communautaire sur le projet

Le projet communautaire est présenté en annexe N°1. Il se décline en compétences et actions à mener à court (< 3 ans), moyen (6 ans) et long terme (au delà de 6 ans) pour chacun des domaines de compétences de la Communauté de Communes :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Services à la population
- Environnement et développement durable
- Habitat
- Transports, déplacements et infrastructures
- Tourisme, sport, culture

Une étude en cours du bureau d'études KMPG a permis de réaliser un chiffrage financier du projet communautaire (document remis lors de la réunion du conseil communautaire du 20 avril et disponible sur demande). Selon les options qui seront choisies en terme de prise de compétence notamment pour la petite enfance, l'analyse financière fait apparaître une augmentation nécessaire de la fiscalité entre 40 % (soit environ 30 € pour un ménage) et 80 % (soit environ 60 €/ménage). L'étude se poursuivra par l'analyse de l'organisation des services puis par la réalisation d'un pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes et les communes membres.

M. le Président ajoute que ce projet communautaire est aujourd'hui finalisé et qu'il faut prendre un engagement. Toutes les modalités à mettre en œuvre avant de prendre les compétences qui feront l'objet de délibérations des communes et de la Communauté de Communes, notamment pour la prise de compétence économique.

Rapport entre les communes et la communauté de communes : Un travail est en cours avec KPMG pour établir un premier bilan des attentes des communes.

Au titre des interventions :

A la demande de précisions de M. Hervé TEYSSIER sur l'augmentation de la fiscalité de 40 %, M. Pierre BLANC précise que cette hausse s'étale sur l'ensemble du mandat.

M. Marcel THOMASSET demande si le chiffrage financier du projet communautaire intègre l'évolution de la structure, M. Franck ETAIX confirme que certains éléments connus à ce jour, tels que les locaux, sont pris en compte.

M. André BERTHET s'interroge sur l'intérêt de ne pas dissocier les deux compétences, Eau et Assainissement Collectif, M. Pierre BLANC reprecise que toutes les modalités de mise en route sont à discuter.

Quelques interrogations ? Est-ce qu'un bilan sera établi dans trois ans ? Est-ce que des modifications pourront être apportées à ce projet ? Est-ce que ce projet est figé pour la durée du mandat ? M. Pierre BLANC informe qu'un bilan sera fait chaque année sur ce projet communautaire qu'il faudra réorienter et adapter au fur et à mesure.

M. Laurent BOUVIER fait part du débat sur le projet communautaire du Conseil Municipal de Vaulx du 30 avril 2009 et qui lit le communiqué du conseil qui expose les raisons de son vote négatif.

M. Hervé TEYSSIER précise que la Commune de Crempigny-Bonneguête ne partage pas cette intervention.

M. Pierre BLANC tient à préciser que la commune de Vaulx a participé aux réunions organisées pour ce projet communautaire et qu'à aucun moment, elle n'a manifesté des retours tels.

M. Pierre BECHET souligne que « la finalité c'est la solidarité », chacun ne doit pas regarder ce qu'il y a à gagner ou à perdre. Ce projet est fait pour grouper les demandes d'actions.

A la demande de M. Pierre BLANC, M. Franck ETAIX projette un document sur le Développement Economique (agriculture).

M. Roland LOMBARD précise que dans le cadre de l'aspect environnement, le premier travail à prendre en compte est l'évolution de l'économie de l'espace et la mise en place de modes de déplacements.

M. Pierre BLANC rappelle qu'il est retenu un Projet de Territoire le plus efficient possible et pas toujours à l'avantage de telle ou telle commune.

Le Conseil Communautaire, par :

4 Abstentions : M. Joseph PERISSIER, MME Colette DUCRET, M. Bernard CARLIOZ, M. Marcel BOUVIER.

2 voix CONTRE : M. Laurent BOUVIER (Vaulx), MME Evelyne DEPLANTE (Vaulx).

et 35 voix POUR

APPROUVE le Projet Communautaire tel que présenté.

2. Environnement : service public d'assainissement non collectif :

La commission propose la mise en place d'une prime à la vidange pour inciter les particuliers à faire régulièrement l'entretien de leur assainissement non collectif. L'objectif de la prime est également d'améliorer le fonctionnement des installations (en limitant ainsi les rejets d'effluents bruts dans le milieu) et d'assurer le traitement des matières en filière agréée via des vidangeurs professionnels (évitant les dépotages sauvages non contrôlés).

Montants de la prime proposés pour l'année 2009 :

50 €	pour 1 logement ou 1 bâtiment professionnel
75 €	pour 2 logements raccordés à une même installation
110 €	pour 3 logements raccordés à une même installation
140 €	pour 4 logements et plus raccordés à une même installation

Les conditions d'attribution proposées sont les suivantes :

- Être propriétaire ou locataire d'un logement sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly non raccordé à un réseau d'assainissement collectif (ou en cours de raccordement).
- Être à jour du paiement de la redevance d'assainissement non collectif de l'installation concernée.
- Justifier de la réalisation de la vidange, du transport et du traitement des matières par une facture acquittée d'un professionnel de l'assainissement et d'un bordereau d'identification et de suivi des sous produits de l'assainissement.
- Une seule prime est versée pour un délai de 4 ans par installation.

Un montant total de 15 000 € a été inscrit dans le budget primitif de 2009 soit environ 300 primes.

Au titre des interventions :

M. Bernard CARLIOZ pense que les montants de la prime proposés auraient dû être validés préalablement par la commission avant d'être présentés au Conseil Communautaire. Une remarque partagée par M. Marcel THOMASSET mais qui ne doit pas avoir d'incidence sur la forme de ce point. Il n'est pas jugé nécessaire de reporter ce point au prochain conseil communautaire.

A la question de M. Jacques COPPIER si cette prime est en fonction du volume de la fosse ? M. Maurice POPP explique qu'il serait compliqué de prendre en compte le volume et confirme que le montant de la prime est bien de 50 € pour une fosse quel que soit le volume.

Le Conseil Communautaire par 2 abstentions (Mme DESPLANTES et M. Laurent BOUVIER) et 39 voix pour, approuve la mise en place de la prime à la vidange selon les modalités proposées.

3. Environnement : SITO A

Les communes de Vallières et de Marigny-st-Marcel souhaitent changer de délégués au SITO A. Depuis le transfert de la compétence ordures ménagères en 2003, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est adhérente au SITO A en lieu et place des communes. En conséquence, cette modification est soumise à délibération du conseil communautaire.

La commune de Vallières propose que M. Bernard CUDET actuellement titulaire soit nommé suppléant à la place de M. Michel VALLIER actuellement suppléant qui deviendra titulaire.

La commune de Marigny-st-Marcel propose que M. Alain THOME, délégué suppléant au SITO A, soit remplacé par Madame Martine CROSET-FAVRE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nominations de :

- **M. Bernard CUDET** actuellement délégué titulaire au SITO A en qualité de délégué suppléant à la place de **M. Michel VALLIER**,
- **M. Michel VALLIER** actuellement délégué suppléant au SITO A en qualité de délégué titulaire à la place de **M. Bernard CUDET**,
- **M^{me} Martine CROSET-FAVRE** en qualité de délégué suppléant au SITO A à la place de **M. Alain THOME**.

4. Etablissement Public Foncier : modifications statutaires

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly fait partie des collectivités ayant adhéré à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie dès sa création en décembre 2003.

L'EPF 74 regroupe aujourd'hui 12 EPCI et 28 communes isolées soit un total de 159 communes et 318.330 habitants.

Le bilan du premier Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) présenté lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2008 est le suivant après 5 ans d'existence :

Acquisitions : 32 millions d'euros en 5 ans pour tous les EPCI membres dont 60 % pour du logement, 30 % pour des équipements publics et 10 % pour l'activité économique.

Opérations : participation à environ 71 opérations dont 6 expropriations

Gestion des biens : environ 30 appartements de maisons en gestion locative

Adhésions de 135.000 habitants à la création à 318.000 aujourd'hui.

Pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, les communes de Boussy, Marcellaz-Albanais, Massingy, Rumilly, Vallières, Saint-Eusèbe, Etercy et Hauteville ont sollicité l'EPF dans le cadre du premier PPI.

Depuis le 1er Janvier 2009, l'EPF a lancé son second PPI pour un montant prévisionnel de 56 Millions d'euros pour 4 thèmes d'interventions :

- le logement (priorité N°1) : pour un montant prévisionnel de 30,4 à 36,8 Millions d'euros soit 60 % du PPI
- les équipements publics : 14,2 à 18,2 millions d'euros soit 29 %
- l'activité économique : 4 à 6 millions d'euros soit 9 %
- les espaces naturels 0,8 à 1,6 millions d'euros soit 2 %

Parmi les changements apportés lors de ce nouveau programme : le minimum de logements aidés souhaités par opération passe de 20 à 30 % et les acquisitions destinées à des zones d'activités ne concerneront que les zones intercommunales.

Malgré la crise actuelle et l'augmentation des frais financiers, l'EPF fondé sur le principe de la mutualisation a souhaité maintenir ses taux de portage à 3 %. Pour financer ses actions, l'EPF bénéficie des dotations de l'Etat, de la Région et du Département. L'EPF a recours aux emprunts, a ses propres ressources et perçoit la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE). Cette taxe qui représente près de 24 % de ses recettes s'ajoute aux 4 taxes locales.

Le produit prévisionnel 2009, voté par la dernière AG est de 3.050.000 € soit les taux suivants :

- TH : 0,170 %
- TFB : 0.200 %
- TFNB : 0,742 %
- TP : 0,289 %

Lors de l'Assemblée Générale ont été voté des modifications statutaires portant sur les articles XIV et XVI des statuts concernant :

Les pouvoirs du conseil d'administration qui peut "déléguer au Directeur l'exercice du droit de préemption et de priorité, conformément à l'article L324-2 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme".

Les fonctions du directeur qui "peut faire exercice du droit de préemption et de priorité par délégation du conseil d'administration. Il représente l'Etablissement Public Foncier en justice et passe en son nom tous actes et contrats".

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les modifications suivantes apportées aux articles XIV et XVI des statuts de l'EPF :

- **Les pouvoirs du conseil d'administration qui peut "déléguer au Directeur l'exercice du droit de préemption et de priorité, conformément à l'article L324-2 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme".**
- **Les fonctions du directeur qui "peut faire exercice du droit de préemption et de priorité par délégation du conseil d'administration. Il représente l'Etablissement Public Foncier en justice et passe en son nom tous actes et contrats".**

Sujets pour information (Séance publique)

5. Environnement : SPANC

Conformément à la LEMA, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la Communauté de Communes, exerçant la compétence assainissement non collectif, doit présenter devant le Conseil Communautaire, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

M. Eric GUERIN présente à partir d'un diaporama le Rapport Annuel 2008 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Au titre des interventions :

En réponse à M. Marcel THOMASSET, lorsqu'une installation neuve n'est pas conforme, les travaux sont pris en charge par l'entreprise ou le propriétaire. M. Eric GUERIN précise que ce cas n'a encore pas été rencontré par le SPANC.

A la demande de précisions de M. Pierre BECHET sur les contrôles de diagnostics et de fonctionnement défavorables, M. Eric GUERIN explique que :

- 139 installations défavorables, nécessitant des travaux : ces installations font partie de la catégorie 3 ; les propriétaires sont fortement sollicités pour monter un dossier de demande de subvention afin d'engager des travaux de mise en conformité.
- 46 installations défavorables mais ne nécessitant pas de travaux : ces installations sont classées dans la catégorie 2 qui sont parfois intégrées dans le cadre des opérations de réhabilitation.

Mme Evelyne DEPLANTE souhaite connaître la démarche à retenir pour les avis concernant les autorisations d'urbanisme ; fait remarquer que les avis favorables émis par le SPANC sont ensuite refusés par la DDE, lorsqu'il s'agit d'une zone prévue pour l'assainissement collectif. M. Eric GUERIN précise que pour le cas particulier de Mornaz à Vaulx, c'est le PLU qui s'applique. Pour l'ensemble des dossiers, l'avis du SPANC est donné sur l'aspect technique et celui de la DDE intervient sur l'aspect juridique. Il est précisé que les services de l'Etat seront rencontrés prochainement pour éclaircir ce point.

M. Marcel THOMASSET demande si lors du contrôle d'une installation, il est prévu d'autres contrôles ultérieurs pour vérifier le fonctionnement ? La loi autorise à faire ce contrôle tous les dix ans. Actuellement, le contrôle se fait lorsqu'il y a un changement de propriétaire.

M. Maurice POPP rappelle que ce rapport sera présenté devant chaque conseil municipal. Il précise également que la Communauté de Communes assure uniquement le rôle de boîte aux lettres pour les demandes de subvention à l'Agence de l'Eau des dossiers de réhabilitations.

6. Conclusions

M. Christian HEISON félicite la validation de ce Projet Communautaire. Il semble important de proposer une rencontre avec le Président du Conseil Général, il est intéressant que le Conseil Général soit associé très en amont sur des dossiers qui nécessiteront des analyses, des études et directement lié à d'éventuelles aides.

M. Pierre BLANC souligne l'importance de la validation de ce Projet Communautaire et tient à remercier l'ensemble des participants et les services. La Communauté de Communes aboutit à un projet de mandat....

Mot de M. B. GAY

Fin de séance : 20h30.